Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260707-2026_077-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE

PLOURIN-LES-MORLAIX

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 26

DATE DE CONVOCATION :

Le 30/06/2026

Secrétaire de séance :

Morgane Bicrel

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2026

Délibération N°2026_077

Le sept juillet deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy Pennec, Maire.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Françoise Barbier, Virginie Bernard, Morgane Bicrel, Maryse Bizouarn, Jean-François Chauvel, Mickaël Deouches, Nicole Douguet, Kilian Floc'h, Edith Glorennec, Valentin Huet, Jérôme Jouêtre, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Roxane Léa-Martin, Alain Lemeur, Michel Martin, Guy Pennec, Gérard Pirou, Christelle Quiniou, Nicolas Ulrich

Était absente : Stéphanie Primel

Était excusé : Virginie Baz, Marc Beaumont, Augustin De Calan, Laurence Huon, Catherine Manchec, Julie Mathieux à partir de 22h15

A donné pouvoir : Virginie Baz à Morgane Bicrel, Marc Beaumont à Nicolas Ulrich, Augustin De Calan à Valentin Huet, Laurence Huon à Guy Pennec, Catherine Manchec à Françoise Barbier, Julie Mathieux à Gérard Pirou

OBJET : FINANCES : Décision mondificative N°1 (DM N°1)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N°2026_013 en date du 17 février 2026, approuvant le budget primitif de la commune.

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif,

Le conseil municipal est invité à décider :

- *D'autoriser la décision modificative n°1 au budget primitif de la commune telle que proposée ci-dessous.*

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260707-2026_077-DE

2026 -BUDGET COMMUNE – DM 1

section de fonctionnement

dépenses			recettes		
611	contrats prestations de service (contrôle poteaux incendie)	7 000.00	73223	DTMO	16 285.00
6184	formation français MILEA Camelia	810.00	741121	DSR	7 693.00
6288	autres services ext - Argent de poche	1 000.00			
6417	Remunération apprentis	8 000.00	741127	DNP	6 232.00
7391112	Dégrévement THLV	2 700.00	744	FCTVA	2 640.00
739116	Prélèvement SRU	-8 000.00			
739215	Reversement fiscalité TFB à mlx co	2 450.00			
65315	Formation des élus	5 200.00			
6583	Intérêts moratoires	1 500.00			
65888	Autres dépenses (avances commerçants)	7 000.00			
66111	Intérêts des emprunts	4 000.00			
6865	provision risques financiers	-7 000.00			
o23	virement	8 190.00			
		32 850.00			**32 850.00**

section d'investissement

dépenses			recettes		
			1323	subv dpt Volet 1 -Amenagement centre bourg tranche 2	**50 000.00**
2151	Réseaux et voirie	117 166.00	10222	FCTVA	**65 526.00**
1641	emprunt	11 100.00	10226	taxe amenagement	**11 148.00**
2188	Videoprotection	6 598.00	041/238	Avances sur immo corporelles	**59 445.64**
041/2151	Avances sur immo corporelles	59 445.64	o21	virement	**8 190.00**
		194 309.64			**194 309.64**

Adopté à l'unanimité,

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
Morgane BICREL
Adjointe à la Culture et à la Communication

Le Maire, Guy Pennec

MAIRIE DE PLOURIN LES MORLAIX 29600

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr *dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*